



HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

RESPONSE TO PETITION

Prepare in English and French marking 'Original Text' or 'Translation'

PETITION No.: 421-03509

BY: MR. STETSKI (KOOTENAY-COLUMBIA)

DATE: MAY 3, 2019

PRINT NAME OF SIGNATORY: ANDY FILLMORE

Response by the Minister of Canadian Heritage and Multiculturalism

SIGNATURE
Minister or Parliamentary Secretary

SUBJECT

Protection of the environment

ORIGINAL TEXT

REPLY

The Government would like to thank the petitioners for expressing their attachment to Gatineau Park and its preservation for future generations.

Gatineau Park is the National Capital Region's largest and most popular green space. The Park's varied ecosystems are rich in biodiversity, providing a habitat for over 4,000 species, including rare species found nowhere else in the region, and over 150 species at risk.

In addition, the Park has a key role to play in the promotion and discovery of our environment. Gatineau Park is now eighty years old. Over those eight decades, Gatineau Park has grown while continuously being used by visitors (both Capital residents and tourists) for outdoor leisure activities. It is a favourite year-round destination for nature-based day trips, involving numerous outdoor recreational activities, including hiking and rambling, nature observation and cross-country skiing. Each year, over 600,000 people make more than 2.65 million visits to Gatineau Park.

Legislation, while useful, is not the only tool available to the government to secure, conserve and enhance the natural environment of the Park, as well as to maintain an array of recreational, interpretation, and contemplative activities that are respectful of the natural environment.

Gatineau Park has clear and well-defined geographical boundaries recognized by local governments, police and emergency services, community and environmental groups, residents and visitors. These boundaries were formally established by the Board of Directors of the NCC in 1997, confirmed in 1998, and reaffirmed in an Order in Council in 2008 (P.C. 2008-1604, on September 5, 2008). They are permanent and they are the basis upon which the NCC manages the Park.

The NCC has developed a Gatineau Park Master Plan that guides the management of the Park. The central management principle of the Master Plan is to preserve the health and integrity of the Park for future generations while offering environmentally respectful experiences to Canadians. In other words, the Master Plan establishes a vision of the Park as a protected natural area, managed primarily to conserve its ecosystems. Only secondarily is it a place of recreation, and even then one where natural processes are allowed to take precedence and where the restoration of the natural heritage is encouraged. Gatineau Park is the Capital's Conservation Park.

To achieve these goals, the NCC uses zoning to concentrate recreational activities in the more highly developed sectors of the Park, and identifies specific actions aimed at protecting and enhancing the ecological integrity of the Park's natural resources. Moreover, the NCC has a policy of acquiring private property in the Park whenever possible. Gatineau Park has an area of 36,100 hectares. In 2008, 600 hectares were under private ownership. Since then, as part of its conservation mandate, the NCC has acquired 36 percent of those lands. There are now only 386 hectares of private property in the Park. The NCC continues to actively pursue acquisition of private properties, with a view to further consolidating the Park under NCC ownership. No part of the Park's territory can be removed or sold without government approval.

The results of this emphasis on conservation have been positive. The most recent *Report on Gatineau Park Ecosystems* found that the overall condition of the Park is "good", and that this condition remains stable.

To build on the successes achieved, the NCC is currently renewing the Gatineau Park Master Plan. Involving broad consultations with the public, local municipalities, the conservation community, user groups, and other stakeholder groups, the review process provides an opportunity to take the Gatineau Park Master Plan forward into the twenty-first century.



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N° DE LA PÉTITION : **421-03509**

DE : **M. STETSKI (KOOTENAY-COLUMBIA)**

DATE : **LE 3 MAI 2019**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **ANDY FILLMORE**

Réponse du ministre du Patrimoine canadien et du Multiculturalisme

SIGNATURE
Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

Protection de l'environnement

TRADUCTION

RÉPONSE

Le gouvernement remercie les pétitionnaires d'avoir exprimé leur attachement au parc de la Gatineau et à sa préservation pour les générations à venir.

Le parc de la Gatineau est l'espace vert le plus large et le plus populaire de la région de la capitale nationale. Ses écosystèmes variés sont riches en biodiversité, offrant un habitat à plus de 4 000 espèces, notamment des espèces rares qui ne se retrouvent nulle part ailleurs dans la région, ainsi que plus de 150 espèces à risque.

Par ailleurs, le parc a un rôle clé à jouer dans la promotion et la découverte de notre environnement. Le parc de la Gatineau a récemment célébré son 80^e anniversaire. Au cours de ces huit décennies, le parc de la Gatineau s'est agrandi tout en étant continuellement fréquenté par les visiteurs (résidents de la capitale et touristes) pour les activités de loisirs de plein air. C'est une destination favorite tout au long de l'année pour les voyages en milieu naturel. Elle comprend de nombreuses activités de loisirs en plein air, dont la randonnée pédestre et la promenade, l'observation de la nature et le ski de fond. Chaque année, plus de 600 000 personnes effectuent environ 2,65 millions de visites au parc de la Gatineau.

Le gouvernement doit sécuriser, conserver et améliorer l'environnement naturel du parc, tout en maintenant une vaste gamme d'activités contemplatives, de loisirs et d'interprétation qui respectent l'environnement naturel. À cette fin, il se sert de la législation, qui est certes très utile, mais n'est pas le seul outil à sa disposition.

Le parc de la Gatineau a des limites géographiques claires et bien définies reconnues par les gouvernements locaux, les services de police et d'urgence, les groupes communautaires et environnementaux, les résidents et les visiteurs. Ces limites ont été officiellement établies par le conseil d'administration de la CCN en 1997, confirmées en 1998, et réaffirmées dans un décret en 2008 (C.P. 2008-1604, le 5 septembre 2008). Elles sont permanentes et constituent la base sur laquelle la CCN gère le parc.

La CCN a créé un plan directeur du parc de la Gatineau qui guide sa gestion. Le principe de gestion central du plan directeur est de protéger la santé et l'intégrité du parc pour les générations futures tout en offrant aux Canadiens et Canadiennes des expériences récréatives respectueuses de l'environnement. En d'autres mots, le plan directeur établit une vision du parc selon laquelle il constitue une zone naturelle protégée, gérée principalement dans le but de conserver ses écosystèmes. Il ne représente un lieu de loisirs qu'au deuxième plan, et même dans ce cas, les processus naturels ont priorité. La restauration du patrimoine naturel y est encouragée. Le parc de la Gatineau est le parc de conservation de la capitale.

En vue d'atteindre ces objectifs, la CCN utilise le zonage qui permet de concentrer les activités de loisirs dans les secteurs plus développés du parc. Elle présente des mesures précises pour protéger et améliorer l'intégrité écologique des ressources naturelles du parc. En outre, dans la mesure du possible, la CCN suit une politique d'acquisition des propriétés privées dans le parc. Le parc dispose de 36 100 hectares. En 2008, 600 hectares étaient occupés par des propriétés privées. Depuis, dans le cadre de son mandat de conservation, la CCN a acquis 36 pour cent de ces terres. Actuellement, les propriétés privées représentent seulement 386 hectares du parc. La CCN continue activement d'acquérir des propriétés privées, afin de consolider davantage l'espace qui lui appartient. Aucune partie du parc ne peut être retirée ou vendue sans l'autorisation du gouvernement.

Les résultats de l'accent placé sur la conservation sont positifs. D'après les conclusions du plus récent *Rapport sur l'état des écosystèmes du parc de la Gatineau*, l'état général du parc est « bon » et stable.

Fort de son succès, la CCN travaille présentement au renouvellement du plan directeur du parc de la Gatineau. Comprenant des consultations d'envergure avec le public, les municipalités locales, le milieu de la conservation, les groupes d'utilisateurs, et d'autres groupes d'intervenants, ce processus d'examen permet de poursuivre le plan directeur du parc de la Gatineau au fur et à mesure que nous avançons dans le 21^e siècle.